



Délibération n°2026-02 en date du 5 juin 2026 – Affectation des résultats de 2025 :

Le centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 5 juin 2026 à 18h30 suivant convocation en date du 19 mai 2026, sous la présidence de Monsieur VICTOR Cyril, Président.

Membres	13	<u>Présents</u> : Cyril VICTOR, Dominique MATHIEUX, Fabienne GESSIER, Elise TARRET, Géraldine BOTTET, Jacques WILLAERT, Suzanne LEROY, Christophe AUDOUX.
Présents	8	
Pouvoirs	1	<u>Absents</u> : Christine LEMUT (donne pouvoir à Géraldine BOTTET), Elodie GRANDET (excusée), Colette DESFORGES, Sabrina SIMONNET, Franck NICOULAUD (excusé).
Votants	8	
Exprimés	9	
Pour	9	
Contre	0	
		<u>Secrétaire de séance</u> : Dominique MATHIEUX

Le centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

*Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépense budgétaires)			0,00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)			567,83
Total à affecter sur résultat de fonctionnement cumulé			567,83
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2026)			

Décide d'affecter le résultat de 2025 au 002 du budget 2026 à hauteur de 567,83 €.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président, Cyril VICTOR.

La secrétaire, Dominique MATHIEUX.

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
de GOUZON**

Mathieux